



Saint-Damase
Fière de son histoire

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 124 ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2020, par vidéoconférence, le conseil municipal adopté le règlement numéro 124 intitulé

« Modifiant le règlement 122 pour fixer les différents taux de taxes et les différents tarifs pour l'exercice 2020 »

Exceptionnellement, à la suite de la pandémie de la COVID-19, le bureau est fermé au public.

Le règlement est disponible sur le site web de la municipalité à l'adresse : www.st-damase.qc.ca. Vous pouvez obtenir également des renseignements durant les heures régulières d'ouverture du bureau, en téléphonant ou par courriel à dg@st-damase.qc.ca

DONNÉ à Saint-Damase, ce 6^e jour du mois de mai 2020.

Johanne Beauregard
Directrice générale et secrétaire-trésorière